

Formation : AIPR / DICT ENCADRANT

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

ARRÊTÉ DU
22 DÉCEMBRE 2015

RELATIF AU CONTRÔLE DES
COMPÉTENCES DES PERSONNES
INTERVENANT DANS LES TRAVAUX
À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

Plus d'informations ... Réjane Diquelou : 02.96.61.86.21



Nous consulter (2 jours)

Trégueux

AIPR

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux



L'AIPR / DICT

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la **formation AIPR est obligatoire** pour tous travaux à proximité des réseaux aériens, enterrés et subaquatiques. **Vous êtes tous concernés !**

Profil opérateur : Salariés intervenants directement à proximité des réseaux aériens ou enterrés. Tous les salariés intervenant directement à proximité des réseaux doivent être titulaires d'une AIPR « opérateur ». Validation par un QCM



* Coût de la formation :

*chef d'entreprise - salarié : [consultez ici](#) le catalogue formation

Remplissez le **bulletin** ci-dessous et le retourner à :

rejane.diquelou@capeb22.fr

**Formez-vous,
on s'occupe de tout !**

BULLETIN D'INSCRIPTION

**Formez-vous,
on s'occupe de tout !**

Je suis intéressé par la formation AIPR

NOM ENTREPRISE

ADRESSE

Tél : Mail :

Stagiaire(s)

Nom	Prénom	Date naissance	Statut (CE, conjoint, salarié)
-----	--------	----------------	--------------------------------

.....
.....
.....

Retournez le bulletin par mail :
rejane.diquelou@capeb22.fr

Cachet et signature du chef d'entreprise